

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

Délibération : **2022-12-109**
 OBJET : **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LOIRE-ATLANTIQUE
NUMERIQUE**
 Nomenclature : **3.5.11**

<p>En exercice : 26 Présents : 19 Pouvoirs : 7 Absents : 0 Votants : 26</p> <p>Délibération comportant :</p> <p>Annexe : ANNEXE LOIRE ATLANTIQUE NUMERIQUE.pdf</p>	<p>Le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAudeau, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Elisa DRION donne pouvoir à Gil RANNOU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Gwenn BOULZENNEC,</p>
---	---

Le ou les membres absent(s) :

Rapporteur : Benjamin VACHET

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 28 novembre 2022 ;
 Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, Loire-Atlantique Numérique souhaite :

- L'installation d'une armoire technique. Cette occupation du domaine public est de 6m², située 8 place de l'Eglise, sur la parcelle section AS n°142.
- L'installation d'une armoire technique. Cette occupation du domaine public est de 1m², située 14 rue de Rennes, sur la parcelle section AS n°85.
 - L'installation d'une armoire technique. Cette occupation du domaine public est de 1m², située rue de la Fortunerie, sur la parcelle section AT n°217.
- L'installation d'un câble optique supplémentaire en aérien. Cette occupation du domaine public est d'une longueur de 20m et d'une largeur de 80cm, située sur la parcelle section AO n°272.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'APPROUVER les conventions de servitude avec Loire-Atlantique Numérique pour les différentes implantations d'armoires techniques sur les parcelles section AS n°142 et 85, AT n°217, telles qu'annexées à la présente délibération ;**

- D'APPROUVER la convention de servitude avec Loire-Atlantique Numérique pour l'installation d'un câble optique supplémentaire en aérien sur la parcelle section AO n°272, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les conventions de servitude et tout document y afférant.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 19 décembre 2022
Alain ROYER, Maire

